

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 18/12/2024

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 18 décembre 2024 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC (quitte le Conseil après la DE-0061-2024)
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. RECORIS Roger, Maire-adjoint de CESTAS

REPRÉSENTÉS

- M. DELUGA François, Conseiller municipal de LE TEICH (*procuration à Mme LE YONDRE*)
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à Mme BOURSEAU*)
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à M. DURANT*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO*)
- M. POIGNONEC Michel, Maire de VILLENAVE D'ORNON (*procuration à M. MAU*)
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE (*procuration à M. BILLOUX*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE (*procuration à Mme BRISSON*)
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH (*procuration à Mme GANTCH*)
- M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental (*procuration à M. RECORIS*)
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (*procuration à Mme EYHERAMONNO*)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- M. CHARIER Alain, Conseiller départemental
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
- Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLE
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
- M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MANO Alain

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 5 décembre 2024 à chaque membre du Conseil d'administration.

Délibération n° DE-0069-2024

Objet : **Prestation de coaching et de conseil en organisation**

Les Centres de Gestion sont au service de l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux pour des missions définies par voies législative et réglementaire, à titre obligatoire ou facultatif.

En tant qu'employeur, les élus des collectivités territoriales et établissements publics doivent mettre en place des stratégies et méthodes de travail adaptées pour rendre plus lisible et efficace le service public.

Outre des enjeux politiques, stratégiques ou encore économiques et sociaux, la non prise en compte des enjeux humains peut altérer la performance et donc le service rendu.

Dans des contextes de ressources de plus en plus contraints mettre la dimension humaine au cœur des organisations et des projets peut contribuer à rendre les démarches, les pratiques plus performantes.

Le CDG souhaite répondre aux besoins des employeurs et accompagner à la fois les cadres et les managers, être en appui des équipes, accompagner les réorganisations et les projets de transformation, venir en soutien de problématiques de plus en plus variées.

- Coaching

Le Centre de Gestion envisage de proposer une mission de coaching professionnel portant sur un accompagnement personnalisé d'agents, de managers et de services en vue de clarifier et d'optimiser des postures et pratiques professionnelles, au service de l'employeur, des managers et du coaché.

Le coaching professionnel s'est ancré depuis plus d'une dizaine d'années dans le paysage de nombreuses administrations.

La place du coaching s'est fortement diversifiée : il a pris une place croissante dans les parcours de développement des cadres et managers.

Le coaching offre des espaces de prise de recul sécurisés et indépendants. Il permet de penser des démarches engageant les collectifs, de s'appuyer sur des approches de la transformation éprouvées, de mettre la dimension humaine au cœur des projets.

Il contribue à la transformation des organisations et à l'accompagnement du changement

Afin de permettre aux managers et par voie de conséquence à l'ensemble des agents d'une organisation de travailler dans des conditions saines contribuant à l'efficacité et à la qualité de vie au travail, le Centre de Gestion proposerait ainsi deux missions de coaching professionnel : individuel et collectif.

L'approche du coach peut être complémentaire des différents métiers d'accompagnement déployés aujourd'hui au sein du Centre de Gestion de la Gironde.

Selon le besoin, le coach s'assurera d'orienter l'agent ou la collectivité vers d'autres professionnels (un psychologue du travail, médecin, médiateur) en remplacement ou en complément de son intervention.

- Dans les situations de souffrances psychologiques ou risque pour la santé des agents
- Dans les situations de conflits interpersonnels nécessitant une médiation spécifique

La demande et le besoin pourront faire l'objet d'une rencontre pluridisciplinaire permettant d'orienter l'agent vers le professionnel le plus compétent face à la situation.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 18/12/2024

- Conseil en organisation

Le Centre de Gestion envisage aussi de développer une mission de conseil en organisation pour le compte des collectivités et établissements publics de la Gironde.

Cette mission s'intéresse plus particulièrement à l'organisation et au fonctionnement des services. Elle a pour objectif d'accompagner des équipes vers la performance en vue de satisfaire au mieux l'utilisateur du service public, prenant en compte les différents enjeux préalablement définis.

La mission d'accompagnement peut consister à

- Apporter des conseils spécialisés en vue d'optimiser le fonctionnement de l'organisation de travail ;
- Repenser l'organisation de la collectivité pour mieux la piloter et conduire le changement ;
- Evaluer les besoins en réalisant un diagnostic organisationnel d'un ou plusieurs services ;
- Assister la mise en place de politiques RH pouvant impacter le fonctionnement de l'organisation de la collectivité

L'accompagnement peut aussi porter sur

- La réflexion de réponses adaptées aux besoins de la collectivité ;
- La mise en place des démarches pour anticiper les évolutions et intégrer de l'innovation dans l'organisation de la collectivité ;
- La co-construction avec les équipes de la collectivité de projets ;
- Un conseil dans l'élaboration d'outils structurants adaptés à l'organisation de la collectivité ;
- L'accompagnement dans la définition des lignes directrices de gestion ;
- L'accompagnement de nouvelles équipes ;
- L'accompagnement au recrutement.

La mission sera réalisée par une conseillère en organisation certifiée qui aura une culture territoriale. Elle pourra être accompagnée par des personnels du CDG ayant une expertise particulière selon l'objet de l'accompagnement.

La mission de conseil en organisation pourra être un préalable ou un complément aux autres missions d'ores et déjà proposée par le CDG.

Accessibles par conventionnement avec le Centre de Gestion, ces nouvelles prestations s'adressent aux collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés.

Les interventions du CDG seraient facturées, après échange sur le besoin et production d'un devis, selon la grille tarifaire suivante :

- 52 € pour une heure ;
- 380 € pour une demi-journée de prestations ;
- 600 € pour une journée.

Un bilan sera réalisé fin 2025. Le Conseil d'administration sera informé des résultats de cette phase de test à son issue et consulté en vue de l'éventuelle pérennisation de ces missions.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 18/12/2024

Les tarifs pourront alors être revus en fonction du coût réel des prestations, calculé sur la base d'une comptabilité analytique en cours de déploiement au sein de l'établissement.

Le Conseil d'Administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à (vote) de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- De créer, à compter du 1er janvier 2025, à titre expérimental, les nouvelles missions facultatives « coaching » et « conseil en organisation » auxquelles les collectivités et établissements de Gironde peuvent adhérer par voie de convention;
- D'en fixer le tarif à raison de 52 € pour une heure, 380 € pour une demi-journée de prestations et de 600 € pour une journée.
- De prévoir une évaluation du service rendu dans la perspective d'une pérennisation de ces nouvelles prestations facultatives.

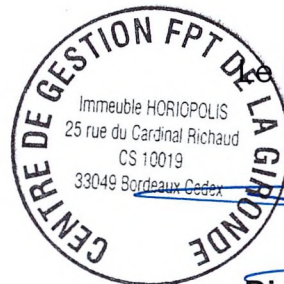
Le Président du Centre de Gestion,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à Bordeaux, le 19 DEC. 2024


Le secrétaire de séance,

Alain MANO
Conseiller communautaire de la COBAN
MIOS



Le Président,

Didier MAU
Président de la Communauté de Communes
MEDOC - ESTUAIRE



RECEPTIONNÉE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT, le : 24 DEC. 2024
PUBLIÉE LE :